



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DEROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance qui se tiendra le lundi 21 novembre 2022, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : Lot 6 468 586, rue Donat

- L'objet est de permettre :
 - la mise en place d'un écran tampon requis en partie sur le lot 6 468 586 (lot résidentiel) plutôt qu'en totalité sur le lot 6 468 587 (lot commercial) alors que le *Règlement de zonage* prescrit que l'écran tampon soit situé entièrement sur le lot commercial (lot 6 468 587);
 - une clôture non opaque pour l'écran tampon alors que le Règlement prescrit la mise en place d'une clôture opaque.

Adresse : 500, chemin des Bories

- L'objet est d'autoriser la création d'un lot ayant une superficie de 4035 mètres carrés alors que la grille des usages et des normes de la zone HV 103 du *Règlement de zonage* prescrit une superficie minimale de 8000 mètres carrés.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 26 octobre 2022.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA